



MAC SST



Durée

7 heures (hors risques spécifiques le cas échéant)



Lieu

Inter : Paris 15^e
Intra : Paris 15^e ou dans vos locaux



Objectifs

Le Maintien et Actualisation des Compétences a pour but de permettre aux titulaires de SST de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale.



Participants

4 à 10 stagiaires*



Sauvetage Secourisme du Travail_ *Maintien et Actualisation des Compétences*

Prérequis

Être titulaire du certificat SST.

Programme

Il est identique à celui de la formation initiale (sept thèmes) :

1. Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail.
2. Rechercher les risques persistants pour protéger
3. De «Protéger» à «Prévenir»
4. Examiner la victime et faire alerter
5. De «faire alerter» à «informer»
6. Secourir : la victime saigne abondamment, la victime s'étouffe, la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux, la victime de plaint de brûlures, la victime se plaint de d'une douleur empêchant certains mouvements, la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, la victime ne répond pas mais elle respire, la victime ne répond pas et ne respire pas
7. Situations inhérentes aux risques spécifiques (thème abordé en accord avec le médecin du travail)

Évaluation

L'évaluation des candidats repose sur deux éléments :

- > le suivi des apprentissages ;
- > le comportement du candidat à l'occasion des cas concrets (simulations d'accidents).

À l'issue de l'évaluation, les candidats qui ont participé activement à l'ensemble de la formation et ont fait l'objet d'une évaluation favorable sont déclarés aptes pour 24 mois.

NB : Le non-respect de l'obligation de formation continue fait perdre la certification SST jusqu'à la prochaine validation des compétences lors d'une session de maintien et actualisation des compétences.

** Au-delà de 10 participants, la formation est prolongée d'une demi-heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. (Document de Référence SST de l'INRS).*